

Zeitschrift: Physiotherapeut : Zeitschrift des Schweizerischen
Physiotherapeutenverbandes = Physiothérapeute : bulletin de la
Fédération Suisse des Physiothérapeutes = Fisioterapista : bollettino
della Federazione Svizzera dei Fisioterapisti

Herausgeber: Schweizerischer Physiotherapeuten-Verband

Band: 20 (1984)

Heft: 7

Rubrik: Asemblée des délégués 1984 de la FSP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée des délégués 1984 de la FSP

L'Assemblée des délégués s'est de nouveau tenue à Berne, le samedi 28 avril 1984, au centre de conférences Egghölzli tout à fait propice.

L'Assemblée s'est ouverte par des exposés du professeur H. Schmid, directeur de la Caisse-maladie Berne (KKB), et du président central Marco Borsotti. Les deux exposés portaient sur l'évolution des coûts dans la santé publique et sur leur signification pour la physiothérapie. Nous en publierons des extraits dans un des prochains numéros du PHYSIOTHERAPEUTE.

Marco Borsotti commenta les activités du Comité central et du Secrétariat central dans son rapport annuel. Pour le président central, il ne fait aucun doute que l'actuelle structure de la FSP avec une équipe motivée au Comité et le Secrétariat central est seule à même d'assurer une direction rationnelle et optimale. Outre la nécessité indiscutable d'une représentation des divers groupes linguistiques au sein du Comité, c'est avant tout la volonté de collaborer activement qui est essentielle pour un exécutif. Sans un Secrétariat central capable de maîtriser en temps utile une importante somme de travaux administratifs et de recourir temporairement à des experts (juristes,

conseillers en gestion d'entreprise), la FSP aurait le plus grand mal à venir à bout de des multiples tâches. Le recours à ces spécialistes pour des domaines spécifiques, comme récemment les nouvelles dispositions légales relatives à l'ordonnance VI de la LAMA, la convention tarifaire, la révision et l'adaptation des statuts, les problèmes juridiques de l'Association, etc. représente un avantage certain du Secrétariat central chez FIDES. L'organisation telle qu'elle est conçue ne doit pas craindre la comparaison dans le secteur des coûts. Le détail des taux tarifaires concernant l'emploi de personnel fiduciaire présenté aux délégués l'illustre bien. FIDES travaille pour la FSP à des taux vraiment à la limite inférieure. Il faut aussi ajouter que FIDES n'impute à la FSP aucun frais en matière des prestations sociales, bureaux, salles de réunion, installations techniques, machines et appareils.

L'Assemblée des délégués approuve les comptes annuels. Certains postes pondérés, comme la première mise sur ordinateur de tous les membres et les deux assemblées des délégués (avril et octobre 83), entraînent cependant un déficit qui reste toutefois inférieur aux prévisions. Nous vous renvoyons au tableau des comptes annuels ci-dessous.

Budget 1984

Einnahmen/Recettes: (à Fr. 115.--)		1983		1984	
		*		**	
Sektion Zürich	77'970.--	(678)	77'970.--	(691)	79'465.--
Sektion Bern(e)	35'650.--	(310)	35'650.--	(328)	37'720.--
Sektion Nordwestschweiz/ Suisse Nord-Ouest	56'465.--	(491)	56'465.--	(524)	60'260.--
Sektion Zentralschweiz/ Suisse centrale	8'740.--	(76)	8'740.--	(91)	10'465.--
Sektion Ostschweiz/ Suisse orientale	8'970.--	(78)	8'970.--	(95)	10'925.--
Sektion Genf/Genève	32'430.--	(282)	32'430.--	(281)	32'315.--
Sektion Fribourg	2'990.--	(26)	2'990.--	(26)	2'990.--
Sektion Intercantonale	38'870.--	(338)	38'870.--	(344)	39'560.--
Sektion Tessin	12'880.--	(112)	12'880.--	(114)	13'110.--
	274'965.--	(2391)	274'965.--	(2494)	286'810.--
Spende/Don Fides	---		1'500.--		---
Fehlbetrag/Déficit	24'535.--		21'861.30		13'190.--
	<u>299'500.--</u>		<u>298'326.30</u>		<u>300'000.--</u>

* Mitgliederbestand per 28.2.1983 / Nombre de membres au 28.2.1983 (ohne Schüler/

** Mitgliederbestand per 1.3.1984 / Nombre de membres au 1.3.1984 sans étudiants)

(Zusammenfassung/Résumé)

	<u>Budget 1983</u>	<u>Kosten/ Frais 1983</u>	<u>Budget 1984</u>
	<u>Fr.</u>	<u>Fr.</u>	<u>Fr.</u>
Honorare/Honoraires Fides	187'000.--	214'852.--	215'000.--
Barauslagen/Débours	80'000.--	80'483.15	77'000.--
	<u>267'000.--</u>	<u>295'335.15</u>	<u>292'000.--</u>
./. Einnahmen (Skr.)/ Recettes (Socr.)	40'000.--	57'291.35	55'000.--
	<u>227'000.--</u>	<u>238'043.80</u>	<u>237'000.--</u>
Ausgaben Zentralkasse/ Depenses Caisse centrale	72'000.--	60'282.50	63'000.--
	<u>299'500.--</u>	<u>298'326.30</u>	<u>300'000.--</u>

L'Assemblée accepte ensuite la proposition du Comité central et laisse inchangé l'impôt de capitation, que chaque section doit verser par membre, à fr. 115.-. On peut donc s'attendre à ce que la Fédération dispose à l'avenir de revenus supérieurs en parallèle à des activités croissantes. Il serait également souhaitable d'accroître la fortune. La Fédération ne pourra probablement pas éviter de reconsidérer le montant des cotisations à partir de 1985.

La proposition de la section bernoise, qui souhaitait porter un des ses membres au Comité central, est rejetée. L'Assemblée repousse le point «Elections» à l'Assemblée des délégués de 1985 puisque de nouvelles élections auront lieu pour l'ensemble du Comité central. Le Comité soumet à l'Assemblée des délégués un règlement administratif requis par les statuts centraux. Malheureusement, le travail des juristes de la Fédération – pourtant excellent à notre avis – ne trouve pas l'approbation des délégués présents. Cette proposition du Comité n'obtient pas la majorité requise.

Le nombre des membres de chaque section figure également dans le tableau ci-dessous des comptes annuels. Nous aimerions apporter quelques remarques à ce sujet. La FSP est une fédération relativement peu importante du point de vue numérique (env. 2500 membres). Malgré tout, les tâches qui nous incomberont dans les prochaines années seront grandes. Les moyens financiers nécessaires ne peuvent essentiellement provenir que des cotisations (impôt de capitation) versées à la Fédération. Il serait donc judicieux que les sections s'efforcent de faire une publicité appropriée afin d'accroître le nombre des membres. La meilleure des publicités consiste véritablement à offrir d'excellentes possibilités de perfection-

nement. La publicité doit également inclure les écoles. Les sections qui comptent une école de physiothérapie dans leur rayon d'action se voient charger d'une responsabilité toute particulière. Les futurs physiothérapeutes doivent figurer dans les sections comme membres juniors. C'est le seul moyen de faire connaître de bonne heure aux élèves les activités des sections. Ci-dessous un tableau à titre d'information:

Section	Entrées	Sorties
Zurich	+ 13	
Berne	+ 18	
Suisse Nord-Ouest	+ 33	
Suisse centrale	+ 15	
Suisse orientale	+ 15	
Genève		- 1
Fribourg	—	—
Intercantonale	+ 6	
Tessin	+ 2	

Nous publierons en été/automne de cette année des informations sur une assurance de prévoyance professionnelle, dans l'esprit du deuxième pilier, pour les indépendants et leurs employés. Diverses offres d'assurances sont actuellement à l'étude.

Il n'est malheureusement pas encore possible de donner suite à la demande d'admission d'une section du Jura au sein de la FSP, dans la mesure où les conditions ne sont pas remplies conformément aux statuts centraux.

Les prochains numéros du **PHYSIOTHERAPEUTE** ou bien, par voie plus directe, des circulaires continueront à informer sur les activités et tâches de la Fédération.

UM

Interne

Depuis quelque temps, le **PHYSIOTHERAPEUTE** paraît tous les mois. L'Assemblée des délégués de cette année a souhaité ne rien changer au présent mode de parution, et ce, malgré un déficit en progression. Bien sûr, cette preuve de confiance suppose néanmoins que le Comité central et la Rédaction doivent revoir la conception. Mais nous apporterons quelques remarques et informations à ce sujet par la suite. Nous estimons et sommes persuadés que la physiothérapie jouit d'une haute considération en Suisse. Nos centres de formation n'ont pas à craindre la comparaison, bien au contraire. C'est pourquoi nous pensons que l'important travail effectué mérite d'être attesté dans une publication. Nombre de personnes ont suivi notre appel et nous ont assuré de leur collaboration pour les parutions ultérieures. Nos lecteurs pourront juger des effets positifs dans les prochains numéros. Nous nous permettons à ce propos de vous reporter également à l'édition de mai du **PHYSIOTHERAPEUTE**.

Cependant, toutes les possibilités ne sont pas encore épuisées. Par conséquent, notre appel s'adresse de nouveau à tous ceux qui peuvent apporter quelque chose à la physiothérapie afin qu'ils recourent toujours plus à notre Bulletin, instrument de communication professionnel. Le but étant de présenter et de traiter des expériences et constatations dans l'intérêt du patient et du physiothérapeute. L'appel à la nation qui accompagne l'un ou l'autre des articles peu convaincants est de peu d'utilité à la Rédaction si la volonté de formuler et de faire *soi-même* quelque chose de mieux ou de plus important est inexistante. «Attelons-nous à ce que nous recherchons» serait un slogan électoral parfaitement indiqué ici.

Le **PHYSIOTHERAPEUTE** est une revue financée à 75% par la publicité et à 25% par les attributions de la FSP. La récession et le passage à la parution mensuelle ont poussé quelques sociétés à retirer leurs ordres publicitaires permanents. Il nous faut donc chercher de nouvelles solutions. Outre les efforts de la Fédération pour faire de son périodique professionnel un support publicitaire, on ne pourra renoncer à l'avenir à demander une modeste

contribution pour l'abonnement au **PHYSIOTHERAPEUTE**. La Rédaction pense que la meilleure solution pour un tel abonnement consiste en un montant fixe intégré dans la cotisation de capitation.

La récapitulation ci-après donne un aperçu des frais du périodique ainsi que la possibilité de suggérer une solution et un programme d'assainissement.

PHYSIOTHERAPEUTE 1983

Recettes/Dépenses

Frais d'impression et d'envoi	fr. 120'000.--
Recettes dues aux insertions et à la publicité	fr. 86'500.--
Solde	fr. 34'400.--
Couverture FSP	
ø Frais/Edition	fr. 10'075.--
ø Recettes/Edition	fr. 7'208.--
Solde/Edition	fr. 3'000.--

Sur la base de ces chiffres, la Rédaction propose au Comité central de demander, à partir de 1985, une contribution à l'abonnement annuel, intégrée dans l'impôt de capitation, de fr. 20.-- par membre.

Mis à part les membres de la FSP qui reçoivent gratuitement le **PHYSIOTHERAPEUTE**, nous avons enregistré 103 nouveaux abonnements par rapport à l'année précédente (1982: 135, 1983: 238). Peut-être doit-on y voir un signe d'encouragement.

Nous pensons qu'une parution mensuelle convient tout à fait, car elle assure:

- une continuité dans la présentation et l'information relatives aux méthodes de traitement en physiothérapie et aux domaines annexes,
- une continuité de la revue spécialisée comme moyen de communication de la FSP,
- une continuité de la revue spécialisée comme support publicitaire (publicité, insertions, annonces pour l'emploi).

Avec nos meilleures salutations

LE PHYSIOTHERAPEUTE

Le rédacteur *Urs Mack*